



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

---

Monsieur le Maire ouvre la séance et adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des élus. Il demande à Corinne VENDRAN d'être comme d'habitude la secrétaire de la séance.

**Désignation du secrétaire de séance :** Madame Corinne VENDRAN

**Appel des présents**

**Présents :** Mmes et MM. Siegfried BIELLE, Frédéric FRIZET, Laurence BADEI, Marie-José AYME, Richard VIGNON, Josiane AILLAUD, Florent SEGARRA, Anne VICIANO, Robert MORIN, Alain GUILLAUME, Sylvie ARNOUX, Denis HAN, Corinne VENDRAN, Mireille FOLLIASSON (arrivée à la délibération 2024-002), Gilles CHARLES, Florence BLAY, Katia GOUDROUFFE, Kevin ALTARI, Nadia NACEUR, Laure LEPROVOST, Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES.

**Absents ayant donné procuration :** Mmes et MM. Thierry SOARD (procuration à Florent SEGARRA), Agnès LECOCCQ (procuration à Katia GOUDROUFFE), Jean-Louis AZARD (procuration à Laurence BADEI), Gaëlle CROQUIN-GUILLEM (procuration à Louis-Alain BARTHELEMY),

**Absent :** Guillaume CAPIAN.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal commence à 18h30 sous la Présidence de Monsieur le Maire.

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 14 novembre 2023

***Approuvé à l'unanimité***

**Ordre du jour :**

- Délibération n°2024-001 : Décisions prises par Monsieur le Maire
- Délibération n°2024-002 : Finances : Décision modificative 3
- Délibération n°2024-003 : Finances – Ouverture anticipée des crédits 2024
- Délibération n°2024-004 : Budget annexe énergies renouvelables : nomination d'un nouveau directeur
- Délibération n°2024-005 : Recours à des agents contractuels
- Délibération n°2024-006 : Subvention à l'association départementale des comités communaux des feux de forêt de Vaucluse
- Délibération n°2024-007 : Dispositif « planter 50 000 arbres en Vaucluse »
- Délibération n°2024-008 : Demandes de subvention dans le cadre des phases d'études du programme Petites villes de demain
- Délibération n°2024-009 : Avenant n°1-Convention du département de Vaucluse concernant le soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain
- Délibération n°2024-010 : Avenants au marché de travaux d'aménagement d'un giratoire en entrée de ville
- Délibération n°2024-011 : Demande de subvention au titre de la DETR et du Fonds Vert 2024-Réaménagement de l'entrée de ville

- Délibération n°2024-001 : Décisions prises par Monsieur le Maire

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur le Maire suite aux attributions que le conseil municipal lui a déléguées le 22 juillet 2020 et le 13 octobre 2020 en vertu de l'article L-2122 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023-046 : désignation d'un avocat devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le cadre de l'affaire PLO Romain VERDET c/ commune d'AUBIGNAN

2023-047 : désignation d'un avocat pour conseil de la commune dans un projet d'urbanisme

Les membres du conseil municipal sont invités à prendre acte de ces décisions.

*Marie THOMAS de MALEVILLE souhaite la bonne année à tous et demande en quoi consiste ces deux décisions si cela concerne le dossier des Truffiers.*



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

---

*Siegfried BIELLE précise que le premier concerne le contentieux avec l'architecte du dojo, et le deuxième des questions d'urbanisme et également avec l'assurance qui a finalement accepté de continuer à assurer la commune alors qu'elle voulait lâcher la commune.*

*C'est Clémence MARINO-PHILIPPE qui a été choisie pour représenter la commune.*

• **Délibération n°2024-002 : Finances : Décision modificative 3**

(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : extrait de la décision modificative

Le budget primitif de la Commune d'Aubignan a été voté le 28 mars 2023. Des modifications doivent être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire.

Les décisions modificatives visant à ajuster les crédits nécessaires au mandatement des dépenses de fonctionnement sont possibles jusqu'au 21 janvier de l'année N+1.

Cette décision modificative n°3 a pour objet :

- En dépenses de fonctionnement,  
Un ajustement des crédits au chapitre 65 afin de pouvoir verser la subvention de fonctionnement au CCAS ;  
Ces ajustements de crédits s'effectuent par des diminutions de crédits sur les chapitres 011.
  
- En recettes de fonctionnement :  
La correction de la reprise au 002.

Compte tenu de ces ajustements, la décision modificative n°3 s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement : 0,00 €.

En section d'investissement : 0,00 €.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la décision modificative n°3 du budget principal équilibrée comme suit :

Section de fonctionnement : 0,00 €

Section d'investissement : 0,00 €

et à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

*Marie THOMAS de MALEVILLE : Demande si sur l'annexe il est marqué DM4 ou DM3. On n'est pas sur les mêmes tableaux selon les deux dates.*

*Frédéric FRIZET répond que c'est ce qui a été vu en commission des finances, donne la parole à Fabrice PEREZ, responsable Finances de la commune.*

*Fabrice PEREZ explique que les deux documents contiennent les mêmes chiffres présentés différemment, c'est la présentation qui a été simplifiée pour une meilleure compréhension des élus. La trésorerie les a validés.*

*Ensuite pour le numéro de DM c'est bien la DM3, c'est un problème de logiciel qui a décalé les numéros de DM, cela a été vu avec la trésorerie.*

**Approuvé à la majorité moins 5 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM)**



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

● **Délibération n°2024-003 : Finances – Ouverture anticipée des crédits 2024**  
(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, **dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.**

Il est également autorisé à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, lesquels seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le vote du prochain budget primitif de la commune d'Aubignan étant programmé courant mars 2024, il convient d'autoriser les ouvertures de crédits suivantes, par budget et par chapitre :

Budget principal :

Chapitre	Mt Voté BP	Mt Voté DM1	Mt voté DM2	Mt Voté DM3	Montant voté 2023	Ouverture des crédits 2024
20	99 280,19	0,00	0,00	0,00	99 280,19	24 820,05
204	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	2 750,00
21	549 108,00	0,00	0,00	0,00	549 108,00	137 277,00
23	548 537,00	0,00	0,00	0,00	548 537,00	137 134,25

Les membres du Conseil municipal sont invités à autoriser l'ouverture, l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement, préalablement au vote du budget 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif 2023, créditée des décisions modificatives et à l'exclusion des restes à réaliser et des reports, à savoir :

Budget principal :

Chapitre	Mt Voté BP	Mt Voté DM1	Mt voté DM2	Mt Voté DM3	Montant voté 2023	Ouverture des crédits 2024
20	99 280,19	0,00	0,00	0,00	99 280,19	24 820,05
204	11 000,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	2 750,00
21	549 108,00	0,00	0,00	0,00	549 108,00	137 277,00
23	548 537,00	0,00	0,00	0,00	548 537,00	137 134,25

et à autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.

**Approuvé à la majorité moins 5 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaelle CROQUIN-GUILLEM)**



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

---

• **Délibération n°2024-004 : Budget annexe énergies renouvelables : nomination d'un nouveau directeur**  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Une régie avec autonomie financière portant sur les énergies renouvelables a été créée par délibération (n° 2021-159) approuvée en conseil municipal du 14 septembre 2021. Les statuts de cette régie prévoient la nomination d'un directeur et Monsieur Vincent Lodico avait été désigné par délibération 2021-170 du 9 novembre 2021.

Faisant suite au départ de la Collectivité de Vincent Lodico, il est nécessaire de nommer un nouveau directeur de la régie du budget annexe Energies renouvelables.

Ainsi, il est proposé de nommer Monsieur Fabrice PEREZ à compter de ce jour.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la nomination de Monsieur Fabrice PEREZ au poste de directeur de la régie du budget annexe Energies Renouvelables et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Approuvé à l'unanimité**

• **Délibération n°2024-005: Recours à des agents contractuels**  
(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Afin d'assurer la continuité de service, le recours à des agents contractuels semble indispensable. Les besoins des différents services ont été identifiés comme suit :

Entretien :

- 1 agent d'entretien en CDD 10h pour accroissement du 26/02/2024 au 08/03/2024 (entretien du centre de loisirs)

Service Education Enfance Jeunesse :

- Avenant passage de 30h à 34h30 pour un agent d'animation en CDD pour accroissement du 01/02/2024 au 31/08/2024
- Avenant passage de 30h à 34h30 pour un agent d'animation en CDD pour accroissement du 01/02/2024 au 31/07/2024
- 1 agent d'animation en CDD pour accroissement 26h du 01/03/2024 au 31/08/2024
- 1 agent d'animation en CDD pour accroissement 20h du 24/02/2024 au 05/07/2024
- 1 agent d'animation en CDD pour accroissement 8h du 11/03/2024 au 19/04/2024
- 1 agent d'animation en CDD pour accroissement 4h du 22/01/2024 au 05/07/2023

CLSH :

- 1 CEE pour une semaine du 26/02/2024 au 01/03/2024
- 1 CEE pour une semaine du 04/03/2024 au 08/03/2024
- 1 CEE pour une semaine du 04/03/2024 AU 08/03/2024

Les membres du Conseil municipal sont invités à approuver la création de ces postes temporaires d'agents contractuels et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

*Laurence BADEI précise que pour l'ALSH, les CEE sont les animateurs pour les vacances de février. Les autres sont déjà dans la collectivité.*

**Approuvé à la majorité moins 5 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM)**



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

- **Délibération n°2024-006 : Subvention à l'association départementale des comités communaux des feux de forêt de Vaucluse**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

L'association Départementale des Comités Communaux de Feux de Forêts de Vaucluse (ADCCFF-84) sollicite le concours financier de toutes les communes du Département qui ne disposent pas de comités de feux de forêt.

En effet, les bons résultats obtenus en matière de prévention des incendies notamment par grâce à la surveillance des massifs forestiers assurée par les bénévoles des comités contribuent à la protection des habitants et des biens de toutes les communes vauclusiennes.

Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'habitants de la commune (0.30 € par habitant et par an avec un maximum de 500 €). Pour Aubignan, il s'agit donc d'octroyer la somme de 500 € pour l'année 2024.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver le versement de cette subvention et à autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

**Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération n°2024-007 : Dispositif « planter 50 000 arbres en Vaucluse »**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Annexe : projet de convention 50 000 arbres en Vaucluse

Dans le cadre de différents projets sur la commune tels que la création d'une entrée de ville ainsi que divers travaux nécessitant des plantations, il est possible de solliciter le Département de Vaucluse dans le cadre du dispositif « Planter 50 000 arbres en Vaucluse ». Cela consiste à bénéficier d'arbres et arbustes, à sélectionner dans le catalogue mis à disposition par le Département. Chaque commune peut ainsi demander l'équivalent de 15 000 euros en plantations. Cela se traduit concrètement dans un premier temps par la signature d'une convention avec le Département de Vaucluse. Le choix des arbres est effectué ensuite selon les préconisations du Département et des ABF pour les projets qui l'exigent (entrée de Ville). Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à s'engager dans le dispositif « 50 000 arbres en Vaucluse » et à signer la convention avec le Département et tout document s'y rapportant.

*Marie THOMAS de MALEVILLE exprime son contentement car elle se demandait quand on allait en parler. Elle attendait que la commune mette le doigt dessus car c'est un très bon dispositif. La commune a mis trois ans pour le faire c'est bien.*

*Siegfried BIELLE répond que si elle est contente c'est bien et qu'on attendait un projet conséquent pour solliciter cette aide.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE dit qu'au bout de trois ans on avance.*

**Approuvé à l'unanimité**

- **Délibération n°2024-008: Demandes de subvention dans le cadre des phases d'études du programme Petites villes de demain**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

L'engagement dans le programme Petites villes de demain de la commune d'Aubignan se matérialise par une phase d'ingénierie issue du projet de territoire. Ce dernier a été concrétisé par la signature de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 2 juin 2023.

Dans ce cadre, la CoVe et les 3 communes ont pu engager une réflexion conjointe autour d'un cadrage thématique axé sur 5 priorités stratégiques :

- L'habitat en centre-bourg
- Le commerce et le développement économique
- La mobilité
- Le renouvellement urbain et l'espace public
- La transition écologique



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

Parallèlement, le Département de Vaucluse, accompagné par la Banque des territoires, a pu manifester sa volonté de soutien aux territoires « Petites villes de demain », tant sur le plan de l'ingénierie que sur le financement des études préalables à l'ORT précitée. Ceci a pu être concrétisé par la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires régularisée entre le Département de Vaucluse et les quatre collectivités le 14 avril 2022.

Enfin, un appel à projet porté par l'ADEME concernant la mise en valeur de la « Marche du quotidien » a pu désigner la commune d'Aubignan lauréate le 21 novembre 2023.

Au travers de ces trois partenaires financiers, les études peuvent faire l'objet de demandes de subventions. A ce titre, la commune peut solliciter, dans le cadre de la phase d'ingénierie du programme, les partenaires pour la réalisation des 3 études et expérimentations mentionnées dans la convention d'ORT :

- Réaménagement urbain en vue de l'apaisement de l'Avenue Frédéric Mistral pour un montant maximal de 25 000 € TTC dans le cadre de la fiche action PVD Au-3 de l'ORT,

-Expérimentation permettant une connexion pour un montant maximal de 8 000 € TTC dans le cadre de la fiche action PVD Au-2 de l'ORT,

-Ilot démonstrateur de revitalisation sur le secteur de la place de l'Eglise et de la Place du Général de Gaulle pour un montant maximal de 45 000 € TTC dans le cadre de la fiche action PVD Au-4 de l'ORT,

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver les études à engager, à approuver l'opportunité de déposer les dossiers de demandes de subventions afférentes par voie de décision du Maire et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

*Marie THOMAS de MALEVILLE demande ce qui est entendu par apaisement. Cela fait des années que l'on en parle. Est-ce que ça concerne les poubelles qui débordent, ou l'ascenseur de la mairie en panne depuis 6 mois empêchant l'accès aux personnes à mobilité réduite, ou la finalisation du parking Rame. On est toujours en phase d'étude et rien n'avance.*

*Siegfried BIELLE explique que l'apaisement passe d'abord par l'écoute de ce qu'il dit. Il avait annoncé que les études débuteraient fin 2023, certes elles commencent début 2024 avec du retard et ce n'est pas si important. Il reconnaît un retard.*

*Sur le fond il l'a souvent expliqué sur la question de ces études-là qui concernent la traversée du village.*

*L'apaisement comprend avant tout la sécurité, la transition écologique et l'esthétique. Il y tient beaucoup. Oui il y a du retard mais ce projet qui concerne pas mal de choses : le « centre bourg », la place de l'église et la maison Girard. Pour cette question d'apaisement, il espère être clair dans ces explications. Il le répètera demain lors de la cérémonie des vœux. Et il indique que si des questions persistent il y répondra.*

Gille CHARLES demande si ces études viennent en complément du travail de Sara SHERIFF.

Siegfried BIELLE spécifie que c'est le travail de Mme SHERIFF et la félicite vivement.

**Approuvé à la majorité moins 6 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM et Denis HAN)**

- **Délibération n°2024-009 : Avenant n°1-Convention du département de Vaucluse concernant le soutien à l'ingénierie de la Banque des territoires au programme Petites Villes de Demain**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Annexe : projet d'avenant n°1

Dans le cadre du programme Petites villes de demain pour lequel la commune d'Aubignan est adhérente depuis le 4 juin 2021, le Département de Vaucluse soutient les phases d'ingénierie des communes lauréates. Par ailleurs, le Département est la collectivité intermédiaire des crédits de soutien à l'ingénierie octroyés par la Banque des Territoires au programme Petites villes de demain dans le Vaucluse. A ce titre, une convention d'attribution du soutien à l'ingénierie a pu être signée le 14 avril 2022 entre les trois communes Petites villes de demain, la CoVe et le Département. Elle concerne Malaucène, Mazan et Aubignan.

Cette convention a une durée initiale de deux ans et arrive donc à échéance au 14 avril 2024. Afin de couvrir toute la durée du programme et de maintenir l'accompagnement financier du Département et de la Banque des Territoires, à échéance du 31 mars 2026, il est donc nécessaire de conclure un avenant de prorogation.



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver le projet d'avenant n°1 à la convention d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires entre le Département et la commune d'Aubignan, ci-annexé et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le dit avenant et tout document s'y rapportant.

**Approuvé à la majorité moins 6 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM et Denis HAN)**

• **Délibération n°2024-010 : Avenants au marché de travaux d'aménagement d'un giratoire en entrée de ville**

(Rapporteur : Monsieur Frizet)

Annexe : avenants au marché et leurs annexes estimatives

Par délibération n°2022-038 en date du 24 mai 2022, le conseil municipal autorisait Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux relatifs au réaménagement d'un giratoire en entrée de ville avec l'entreprise COLAS MEDITERRANEE pour le lot n°1 « Voirie et Réseaux divers » pour un montant de 254 979,50 € HT, et l'entreprise PROXIMARK pour le lot n°2 « Signalisation » pour un montant de 19 853,02 € HT..

Afin de prendre en compte les modifications de certaines caractéristiques techniques du projet, notamment du fait des prescriptions de l'UDAP 84 au titre du permis d'aménager, le montant des marchés doit être réajusté par voie d'avenant, à hauteur de 303 231€ HT pour le lot n°1 et 29 693,21 € HT pour le lot n°2. Cette modification est induite par des circonstances que la commune ne pouvait pas prévoir avant la passation du marché initial, elles concernent principalement les emprises liées au périmètre du parking (cheminements piétonniers, espaces désimperméabilisés, inclusion de volige et de matériaux type béton désactivé et système d'irrigation), mais également la signalisation horizontale (emprise de résine gravillonnée).

Le montant total des travaux s'élève donc à 332 924,21 € HT.

Ces modifications de contrat correspondent à des modifications non substantielles du marché initial. Elles n'introduisent pas de conditions qui, si elles avaient été incluses dans la procédure de passation initiale, auraient attiré davantage d'opérateurs économiques ou permis le choix d'une offre autre que celle retenue. L'équilibre économique du marché en faveur du titulaire n'est pas modifié d'une manière non prévue dans le marché initial. Enfin, les modifications ne modifient pas l'objet du marché.

Par ailleurs, le délai d'exécution du marché initial, du fait de la période de travail conjoint avec l'UDAP 84 ainsi que les délais d'instruction du permis d'aménager, doit être revu et étendu à une période de 6 mois consécutifs au démarrage du chantier courant janvier 2024.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver les avenants au marché ci-annexés à savoir l'avenant n°1 avec l'entreprise COLAS MEDITERRANEE pour le lot n°1 « Voirie et réseaux divers » pour un montant total en plus-value de 48 251,50 € hors taxes (HT) portant le montant total du lot n°1 à 303 231 € HT, ainsi que l'avenant n°1 avec l'entreprise PROXIMARK pour le lot n°2 « Signalisation » pour un montant total en plus-value de 9840,19 € hors taxes (HT) portant le montant total du lot n°2 à 29 693,21 € HT et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdits avenants et tout document s'y rapportant.

*Marc THIEBAULT demande à quoi est due l'augmentation par rapport aux appels d'offre.*

*Frédéric FRIZET explique que c'est justement cet avenant concernant l'ajout des prestations demandées par les ABF.*

*Marc THIEBAULT pense qu'il manque des choses dans le tableau détaillé qui a été présenté en annexe : Il manque le coût d'acquisition du bâtiment, les analyses de sols, la dépollution, le désamiantage, tout cela ne se voit pas.*

*Frédéric FRIZET explique que ce n'est pas l'objet de la délibération qui traite uniquement d'un avenant.*

*Marc THIEBAULT voudrait un tableau qui rassemble toutes les dépenses de ce chantier.*

*Siegfried BIELLE répond à Marc THIEBAULT qu'il a raison, mais sa demande rentre dans un cadre autre que cette délibération.*

*Frédéric FRIZET lui annonce qu'il lui préparera le document qu'il demande pour la prochaine réunion de la commission des finances dont il fait partie.*



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

---

Marie THOMAS de MALEVILLE demande si la dizaine de riverains ayant une sortie de propriété sur le rond-point a été consulté. Y'a-t-il eu une réunion ?

Siegfried BIELLE répond qu'il n'y a pas eu de réunion globale, mais les riverains ont été consultés.

Frédéric FRIZET lui répond que les personnes se sont déplacées en mairie et ont eu des réponses. Lors de la première réunion de chantier des ilots seront matérialisés au sol devant les sorties privées. Il est possible que l'on ajuste la position des ilots.

Marie THOMAS de MALEVILLE aurait souhaité une réunion avec tous les propriétaires.

Elle dit aussi que sur les plans il n'apparaît plus de parking. Il devait il y avoir d'autres places.

Frédéric FRIZET explique qu'il reste 4 places de parking négociées avec les ABF qui ne souhaitent pas de parking à cet endroit.

Marie THOMAS de MALEVILLE demande également si une borne de recharge sera posée.

Frédéric FRIZET répond que la borne de recharge a été posée au parking de l'Hôtel Dieu, mais que des réservations (fourreaux) sont également prévues sur le parking en attendant.

**Approuvé à la majorité moins 5 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaëlle CROQUIN-GUILLEM)**

● **Délibération n°2024-011 : Demande de subvention au titre de la DETR et du Fonds Vert 2024-Réaménagement de l'entrée de ville**

(Rapporteur : Monsieur le Maire)

Le projet d'entrée de ville d'Aubignan s'inscrit dans une ambition plus large de réaménagement urbain et des mobilités de la commune. A ce titre, et en lien avec l'engagement de transition écologique porté depuis 2021, le projet initial de giratoire datant de 2019 a été entièrement remanié et repensé tant dans sa configuration spatiale que dans son support environnemental. Les principes développés pour ce projet sont les suivants :

-une emprise de l'ouvrage permettant une meilleure mobilité des piétons, des cycles (la configuration plus « ovale » du giratoire permet une meilleure intégration des bandes cyclables et des trottoirs)  
-un impact paysager revu en « décalant » l'emprise de l'ouvrage permettant un cône de vision sur le clocher de l'église et des plantations diversifiées d'arbres de haute tige.

Il s'agit donc d'un projet qui va entièrement reconfigurer l'entrée de ville d'Aubignan, dans tous ses aspects : paysager, mobilités alternatives, énergie, impact carbone et désimperméabilisation des sols et réduction des nuisances sonores et de la pollution.

Ce projet est inscrit dans la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire en tant que « phase 1 » d'un projet de réaménagement plus large de l'Avenue Frédéric Mistral dans la fiche action n° « PVD Au-3 ».

Une précédente demande de financement auprès de la DETR 2020 avait pu être délivrée par la Préfecture de Vaucluse, mais non versée. Il s'agit donc désormais de retirer cette précédente demande et de pouvoir en redéposer une nouvelle, au titre de la DETR 2024 d'une part, et du Fonds Vert-Axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique ».

Le coût total de l'opération est aujourd'hui estimé à 304 699,3 € HT, déduction faite des travaux déjà engagés précédemment au titre de la démolition-désamiantage de l'ancienne station-service :

- Etudes : 7 736,4 € HT

- Maîtrise d'œuvre : 32 985 € HT

- Travaux : 263 977,9 € HT

La commune d'Aubignan souhaite donc solliciter la Préfecture de Vaucluse dans le cadre de l'appel à projet au titre de la DETR 2024 ainsi qu'au titre du Fonds Vert 2024-Axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique ».





**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

Le plan de financement du projet de réaménagement de l'entrée de ville au titre de la DETR 2024 est le suivant :

	Coût HT (en euros)	Financement HT (en euros)		
Etudes préalables	7736,4	DETR 2024	152 349,7	50%
Maîtrise d'œuvre	32 985			
Travaux	263 977,9	Commune-autofinancement	152 349,7	50%
<b>TOTAL</b>	<b>304 699,3</b>	<b>TOTAL</b>	<b>304 699,3</b>	<b>100%</b>

Est extrait de ce total d'études, honoraires et travaux, le budget dédié à la désimperméabilisation, la renaturation et la lutte contre les îlots de chaleur urbains. Ainsi, le plan de financement du projet de réaménagement de l'entrée de ville éligible au titre du Fonds Vert 2024 est le suivant :

	Coût HT (en euros)	Financement HT (en euros)		
Travaux de désimperméabilisation et de renaturation	60 920	Fonds Vert 2024	48 736	80%
		Commune-autofinancement	12 184	20%
<b>TOTAL</b>	<b>60 920</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 920</b>	<b>100%</b>

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver la réponse à l'appel à projet au titre de la DETR 2024 d'une part, à approuver la demande de financement au titre du Fonds Vert 2024 d'autre part et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

*Denis HAN relève une erreur de calcul dans les centimes du total du financement HT du premier tableau il s'agit de 304 699,40 centimes et non 304 699,30 centimes.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE regrette que la commune ait perdu la subvention de la DETR de 76 000 euros.*

*Siegfried BIELLE lui laisse le choix de l'interpréter comme elle le souhaite.*

*Siegfried BIELLE explique qu'elle n'est pas perdue car le projet a été décalé sur 2024 ce qui permet de demander une DETR sur 2024 plus importante.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE affirme que la commune a perdu la subvention de la DETR de 76 000 euros qui aurait pu servir pour un autre projet. Elle trouve ça bête.*

*Siegfried BIELLE lui demande quel projet puisque le rond-point était le seul projet.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE répond un autre projet.*

*Siegfried BIELLE affirme qu'elle est de mauvaise foi car on n'aurait pas pu cumuler les subventions.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE répond que cet argent a été perdu.*

*Siegfried BIELLE clôture la question car ils ne seront jamais d'accord sur ce point-là. Ce n'est pas la première fois ni la dernière.*



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

**Approuvé à la majorité moins 5 abstentions (Louis-Alain BARTHELEMY, Marie THOMAS DE MALEVILLE, Marc THIEBAULT, Claude VIGNES, Gaelle CROQUIN-GUILLEM)**

• **Questions diverses**

*Marie THOMAS de MALEVILLE souhaite évoquer le problème d'une administrée qui rencontre un souci d'urbanisme avec la commune et qui essaie d'avoir des réponses depuis le mois d'août.*

*Elle habite au bout d'une impasse qui lui appartient et la commune serait propriétaire d'un bout de sa terrasse. La mairie lui a dit qu'elle appelait Me Surdon et rien n'a été fait.*

*Siegfried BIELLE lui répond qu'elle a eu la réponse, elle eu un mail la semaine dernière.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE lit la réponse qui a été envoyée par la Mairie. Siegfried lui demande de la lire à tout le conseil.*

*Siegfried BIELLE lui répond que contrairement à ce qu'elle affirme le dossier est bien en cours, toutes les parties ont été appelées et qu'elle raconte n'importe quoi. Il se trouve qu'au niveau du cadastre la partie de cette terrasse apparaît comme appartenant à la commune, et il se peut qu'il y ait eu une erreur au niveau de l'enregistrement cadastral mais que la commune a besoin de preuve afin de donner une issue à ce dossier comme un acte notarié ou autre. Sinon la commune ne peut rien faire.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE explique que cela dure depuis le 10 août 2023, qu'elle comprend que la question est complexe mais on ne peut pas laisser les gens sans réponse.*

*Siegfried BIELLE affirme que des réponses ont été faites tous les deux trois mois, par mail, par courrier par les services de la commune.*

*Marie THOMAS de MALEVILLE demande où en est l'application communale de l'arrêté préfectoral concernant le périmètre d'interdiction de chasse 150 mètres autour des habitations ? Elle n'est pas contre la chasse, mais il faut respecter le voisinage et qu'il soit en sécurité.*

*Siegfried BIELLE lui répond que toutes les instances ont été informées (gendarmerie, société de chasse...) mais qu'il faut effectivement que des sanctions soient appliquées aux contrevenants. Il est d'accord avec elle que le respect des propriétés, de la tranquillité du voisinage et surtout de la sécurité des habitants reste un impératif.*

*Marc THIEBAULT revient sur le feuillet PLU pour lequel une réunion devait avoir lieu en décembre, puis mi-janvier et il n'a toujours pas reçu de convocation.*

*Siegfried BIELLE est d'accord qu'il y a eu des retards et lui répond qu'effectivement la réunion avec la préfecture devant avoir lieu fin février, il recevra une convocation très prochainement pour une réunion car les élus doivent tous se concerter avant de voir la préfecture.*

*Anne VICIANO en profite pour rappeler dimanche le spectacle gratuit en faveur du téléthon à la salle polyvalente intitulé « La princesse et le gueux ».*

*Gilles CHARLES demande ce que la commune a fait pour la famille qui a perdu sa maison dans un incendie.*

*Siegfried BIELLE donne la parole à Josiane AILLAUD qui explique que le CCAS les a immédiatement reçus, l'assurance les a relogés, tout est suivi des actions ont été mises en place.*



**Commune d'Aubignan**  
**Procès-verbal du Conseil municipal du jeudi 18 janvier 2024 à 18h30**  
**A L'HOTEL DE VILLE**

---

Procès-verbal approuvé en conseil du municipal du jeudi 22 février 2024, certifié conforme et publié le 23 février 2024.  
La secrétaire de séance, Corinne Vendran

*Le Maire, Siegfried Bielle*

